LA PRESSE
lapresseaffaires.com
AFFAIRES

MICHEL GIRARD > COMPAREZ LE RENDEMENT DE VOS FONDS COMMUNS PAGE 5

S&P/TSX	Actions négociées	TSX CROISSANCE	QUÉBEC 30	Actions négociées	NASDAQ	DOW JONES	S&P 500
▼ 7772,24	▲ 63 ▼ 147	▲ 1602,48	▼ 985,20	▲ 9 ▼ 21	▼ 1930,75	▼ 9737,79	▼ 1046,57
-43,22 (-0,55 %)	Inchangées : 2	+3,73 (+0,23 %)	-5,88 (-0,59 %)	Inchangées : 0	-10,89 (-0,56 %)	-18,74 (-0,19 %)	-0,54 (-0,05 %)

Bell Canada veut transformer son régime de retraite

STÉPHANIE GRAMMOND

Bell Canada a l'intention de transformer son régime de retraite de 10 milliards de dollars auquel participent environ 40 000 travailleurs et 28 000 retraités. Les changements pourraient donner plus de flexibilité aux participants dans la planification de leur retraite, mais aussi les exposer à plus de risques.

Le régime est actuellement à prestations déterminées, ce qui signifie que les employés savent à l'avance qu'ils obtiendront, à la fin de leur carrière, une rente établie en fonction de leur salaire et du nombre d'années de service.

« Nous sommes heureux d'annoncer l'entrée en vigueur en 2004 d'un régime de retraite à cotisations déterminées, une nouvelle composante de nos arrangements de retraite », a signifié Bell à ses employés dans une lettre expédiée à la fin d'octobre, dont *La Presse Affaires* a obtenu copie.

Dans le cadre d'un régime à cotisations déterminées, les employés savent combien d'argent est versé chaque année pour leur retraite, mais la somme qu'ils posséderont à la fin de leur carrière pour financer leurs vieux jours dépendra des rendements qu'ils auront obtenus. C'est donc à eux qu'incombe la gestion du risque des marchés financiers et aussi du risque d'une longévité accrue qui signifierait que leur actif pourrait être épuisé avant leur mort.

« Depuis une dizaine d'années, ce genre de changement à l'intérieur des régimes de retraite constitue une tendance lourde à l'international », selon Michel Saint-Germain, conseiller principal chez Mercer. Plus particulièrement en Australie, aux États-Unis et en Angleterre, on a vu de grandes sociétés comme British Airways prendre un tel virage.

›Voir BELL CANADA en 2

AUJOURD'HUI

Des machinistes en furie

Les machinistes d'Air Canada ne digèrent pas les primes que recevront les patrons du transporteur aérien. Déjà exaspérés par les concessions consenties à l'entreprise au printemps dernier, plusieurs machinistes songent maintenant à débrayer. *Page 4*

Hausse de profits et compressions

Rassuré par le redressement de l'économie, le CN prévoit une hausse de ses profits par action de plus de 10 % l'an prochain et une croissance de ses revenus jusqu'à 5 %, en excluant les effets de change. Mais le transporteur pourrait aussi réduire jusqu'à 35 % les équipages sur ses trains. *Page 6*

La commandite prend sa place

Il suffit de passer quelques minutes sur l'emplacement d'un festival culturel montréalais ou d'un quelconque événement sportif pour constater que les entreprises ne se contentent plus de s'y afficher comme partenaires. Les investissements sont plus judicieux qu'auparavant. La chronique *Stratégie marketing*. *Page 8*

Un entrepreneur ingénieux

Un petit entrepreneur, passionné des VTT, a décidé d'adapter et de transformer ce type de véhicule pour l'hiver et connaît un grand succès auprès des amateurs. Le chiffre d'affaires de sa PME a été multiplié par 15 en un an. *Page 11*

Fin de séance

Ancien joyau parmi les chaînes de pharmacies américaines, Eckerd Drugstores, ciblée par le Groupe Jean Coutu pour une acquisition, a besoin de vitamines. Hier, son propriétaire, le géant du commerce de détail J.C. Penney, n'a pas été très encourageant : il s'attend à ce que les ventes et les profits d'exploitation de sa filiale continuent à fai-

CHIFFRE DU JOUR

44,2%

La proportion de la dette fédérale sur l'ensemble du produit intérieur brut se situe actuellement à 44,2 %. En 1995-1996, ce rapport avait atteint le sommet de 68,4 %. Au cours des six dernières années, la dette fédérale a été réduite de 53 milliards de dollars, ce qui permet au gouvernement fédéral d'économiser 3 milliards par année en frais d'intérêt seulement.

Source : *Ministère des Finances*

QUÉBEC-NEW YORK

DES RAPPORTS TOUJOURS PLUS FRUCTUEUX

RUDY LE COURS

Quelque deux cents gens d'affaires du Québec et de l'État de New York participent aujourd'hui dans la métropole au Rendez-vous technologique, organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec et par la Plattsburgh North County Chamber of Commerce.

On profitera de cette rencontre qui témoigne de la vitalité du Corridor Québec-New York pour signer des protocoles susceptibles de rapprocher davantage les deux communautés d'affaires : un sur les nanotechnologies, un autre sur la connectivité à haute vitesse, un troisième sur le capital-risque.

Depuis sa création en 2001, aux lendemains des attentats du 11 septembre, le Corridor Québec-New York tisse des liens d'une façon que n'avaient pas permis jusqu'ici les longs rapports courtois entre Albany et Québec.

On se rappelle que le gouvernement de René Lévesque avait mis sur pied au début des années quatre-vingt des rencontres annuelles avec le gouverneur du plus puissant des États du nord-est des États-Unis.

› Voir NEW YORK en 2

LES RÉSIDANTS DES ÉTATS AMÉRICAINS QUI ONT LE PLUS VISITÉ LE QUÉBEC EN 2002

	VOLUME	% du total
New York	398 700	15,60 %
Massachusetts	362 000	14,17 %
New Jersey	163 100	6,38 %
Maine	148 100	5,80 %

Source : Tourisme Québec

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LE QUÉBEC ET L'ÉTAT DE NEW YORK EN 2002

	En milliards $	% dans le monde	Variation vs 2001	Québec vs Canada
Exportations du Québec vers New York	8,6	12,6 %	-1,8 %	29,6 %
Importations de NY	2,2	3,4 %	-9,4 %	15,3 %
Exportations vers les États-Unis	57,3	84,0 %	-4,6 %	16,6 %
Importations des États-Unis	26,0	41,0 %	-3,5 %	11,9 %
Exportations vers l'Europe de l'Ouest	6,0	8,8 %	-3,9 %	32,6 %
Importations d'Europe de l'Ouest	16,4	25,9 %	-4,7 %	36,9 %
Exportations vers l'Asie	2,6	3,9 %	16,9 %	13,4 %
Importations d'Asie	10,6	16,8 %	9,6 %	21,0 %
Exportations dans le monde	68,3	—	-3,9 %	17,2 %
Importations du monde	63,4	—	-1,3 %	18,2 %

PHOTOMONTAGE LA PRESSE

Poursuite record contre la CVMQ

HÉLÈNE BARIL

L'ex-président de Jitec, Benoit Laliberté intente une poursuite de 117 millions de dollars en dommages et intérêts contre la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) qu'il accuse de lui avoir fait perdre son entreprise.

Benoît Laliberté soutient que l'organisme de réglementation a abusé de ses pouvoirs pour servir les intérêts financiers de l'homme d'affaires montréalais Herbert Black, qui a profité de la déconfiture de Jitec pour s'enrichir.

Dans les documents déposés lundi en Cour supérieure, l'ex-président de Jitec soutient qu'Herbert Black, le riche propriétaire de la Compagnie américaine de fer et de métaux, a même soudoyé un enquêteur de la CVMQ, Paul Trudeau. L'enquêteur a par la suite été congédié par la CVMQ, mais il était trop tard pour Jitec. Les actions de la petite firme de haute technologie ont dégringolé et elle a fini par faire faillite à la suite des décisions de la CVMQ, selon ce que soutient Benoit Laliberté.

Après avoir envisagé de s'associer dans les beaux jours de Jitec, Benoit Laliberté et Herbert Black sont rapidement devenus des ennemis. Herbert Black vendait des actions de Jitec à découvert, une pratique boursière qui permet d'encaisser des gains seulement si le titre baisse. Il avait donc intérêt à ce que l'action baisse et, le 2 octobre 2002, il a demandé à Benoit Laliberté de lui vendre 1 million d'actions à 4 $, alors que leur valeur sur le marché oscillait entre 6,25 $ et 6,95 $.

Le président de Jitec, qui rachetait des actions sur le marché pour éviter que leur valeur tombe, a refusé et c'est à partir de là que ses malheurs ont commencé. « Ok, tu vas le regretter », lui aurait dit M. Black.

Toujours selon les documents déposés en cour, Herbert Black a déposé une plainte à la CVMQ contre Benoit Laliberté, qu'il a accusé de manipuler le cours des actions de Jitec. Il a aussi fait le tour de tous les investisseurs qu'il connaissait pour les prévenir de l'effondrement prochain du titre de Jitec.

Une semaine plus tard, soit le 10 octobre 2000, la CVMQ a émis une ordonnance interdisant à Benoit Laliberté d'acheter ou de vendre des actions de Jitec sur le marché boursier, sous la recommandation de son enquêteur Paul Trudeau. La même journée, une demande de recours collectif était déposée contre Benoit Laliberté par des actionnaires qui l'accusaient d'avoir manipulé le titre, une démarche pilotée par Herbert Black, assure le président de Jitec.

Toute cette agitation a conduit le conseil d'administration de Jitec à demander la démission de Benoit Laliberté, qui détenait 63 % des actions. Les résultats de l'enquête de la CVMQ sur Jitec ne sont toujours pas connus, trois ans après.

›Voir POURSUITE en 3